

TAXE FONCIÈRE 2018

OURAGAN IRMA : RECENSEMENT DES LOCAUX D'HABITATION DÉTRUITS OU RENDUS INUTILISABLES

Service destinataire
SERVICE FISCAL DE SAINT-MARTIN
SECTEUR FONCIER
16, RUE JEAN-JACQUES FAYEL
BP 1081
97061 SAINT-MARTIN CEDEX

Tél. : 0590 87 94 52
Horaires d'ouverture au public :
Lundi et mardi de 8h00 à 12h00
ou sur rendez-vous
Mail : service-fiscal.st-martin@dgfip.finances.gouv.fr

MAISON INDIVIDUELLE
AUTRE CONSTRUCTION INDIVIDUELLE ISOLÉE

Important :

- Pour remplir votre déclaration, ouvrez cet imprimé.
- N'écrivez rien dans les parties teintées de l'imprimé ou marquées «RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION».

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

PRÉFIXE	SECTION	N° PLAN	
1 2 7			
BÂT.	ENT.	NIVEAU	LOCAL
N° VOIRIE		CODE VOIE	
N° INVARIANT			
TAUX OM	COEFFICIENT		
N° DOCUMENT			

1 SITUATION DU LOCAL Joindre si possible un plan de masse ou une impression issue de www.geoportail.gouv.fr permettant de situer le local sur la parcelle

RUE OU LIEU-DIT : N°

QUARTIER : PARCELLE CADASTRALE :

ÉVENTUELLEMENT : numéro de lot : Quote-part dans la propriété du sol :

2 DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE (OU DE L'USUFRUITIER)

1 - Si personne physique, NOM DE NAISSANCE et NOM D'USAGE :

2 - PRÉNOMS (soulignez le prénom usuel) :

3 - DATE et LIEU DE NAISSANCE :

1 bis - Si personne morale, FORME et RAISON SOCIALE :

2 bis - SIRET :

4 - ADRESSE (si elle est différente de celle du local) :

En cas d'USUFRUIT, NOM, prénoms du NU-PROPRIÉTAIRE :

5 - TÉLÉPHONE : 6 - MAIL :

3 DÉSIGNATION DU DÉCLARANT (s'il est différent du propriétaire ou de l'usufruitier)

1 - Si personne physique, NOM DE NAISSANCE et NOM D'USAGE :

2 - PRÉNOMS (soulignez le prénom usuel) :

3 - DATE et LIEU DE NAISSANCE :

1 bis - Si personne morale, FORME et RAISON SOCIALE :

2 bis - SIRET :

4 - ADRESSE :

5 - TÉLÉPHONE : 6 - MAIL :

7 - QUALITÉ :

4 DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DE SON REPRÉSENTANT

Je soussigné, en tant que propriétaire du local(*) ou de mandataire de ce dernier (*), atteste sur l'honneur qu'au **1^{er} janvier 2018**, suite au passage de l'ouragan IRMA, le local, situé à l'adresse désignée cadre 1, est :

- détruit**
- ou, sans être totalement détruit, impropre à toute utilisation**

Je certifie exact le détail des dégâts et dommages mentionnés en page 3.

Je m'engage à souscrire une déclaration modèle H1 dans les 90 jours qui suivront l'achèvement des éventuels travaux de reconstruction (CGI_{SM}, art. 1406).

J'ai parfaitement connaissance que cette déclaration pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions.

À, le ____/____/____

Datez et signez

Explications pour rédiger la page 1

Lorsque la réponse aux questions posées doit être inscrite dans une case, porter une croix dans la case correspondant au cas particulier du local.

1 SITUATION DU LOCAL

Numéro de lot et quote-part dans la propriété du sol.

Dans le cas de copropriété horizontale, reportez les indications permettant d'identifier la maison. Ces renseignements figurent dans l'état descriptif de division ou dans l'acte d'acquisition.

Explications pour rédiger la page 3

Lorsque la réponse aux questions posées doit être inscrite dans une case, porter une croix dans la case correspondant au cas particulier du local.

5 RAPPEL DE LA CONSISTANCE DE LA MAISON AVANT IRMA

Ce cadre concerne uniquement le bâtiment principal, c'est-à-dire la "maison", pour la partie affectée à l'habitation.

51 Consistance de la maison

(A) Pièces et annexes affectées à l'habitation

Considérez comme pièce tout espace, partiellement ou entièrement cloisonné, destiné à être normalement utilisé pour y séjourner, y dormir ou y prendre les repas.

Lignes 1 à 5 - Indiquez le nombre de pièces et d'annexes qui composent la maison en suivant les distinctions faites sur la déclaration. S'il y a lieu, rangez dans le groupe des pièces de réception les éléments de pur agrément, tels que jardins d'intérieur ou d'hiver, compris dans la maison.

Ligne 6 - Reportez sur cette ligne la surface totale, mesurée au sol ou plancher entre murs ou séparations, des pièces et annexes affectées à l'habitation.

ATTENTION : ce mode de détermination de la surface est différent de celui prévu par la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété (Loi CARREZ).

(B) Garages et autres éléments incorporés à la maison

Lignes 1 à 4 - Indiquez la surface des éléments énumérés aux lignes 1 à 4, qui sont situés à l'intérieur des gros murs de la maison ou qui s'y trouvent reliés par une communication intérieure.

52 Caractéristiques générales.

(C) **État d'entretien** : lorsque la construction est neuve, considérez-la comme étant en bon état.

(E) **Nombre de niveaux habitables** : comptez le rez-de-chaussée, ainsi que chaque entresol, pour un niveau ; tenez compte des greniers et sous-sols s'ils ont été aménagés pour l'habitation (ex. grenier transformé en chambre).

Documents et justificatifs à joindre

- 1 Si vous l'avez reçu, dernier avis de taxe foncière concernant la maison
- 2 À titre facultatif, plan de masse avec bâtiment positionné sur la parcelle
- 3 Photos de la maison à une date proche du 01/01/2018
- 4 Rapport d'expertise
- 5 Tout autre document de nature à démontrer l'importance des dégâts

Information des propriétaires

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES PROPRIÉTAIRES

Les constructions nouvelles, changements de consistance (reconstruction, additions de constructions...) ou d'affectation des propriétés bâties doivent être déclarés au service des impôts de la situation du bien (voir adresse sur la première page) dans les 90 jours de leur achèvement. Cet achèvement est entendu au sens où le bien considéré peut être utilisé conformément à sa destination.

Rappel : le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés bâties indiquées ci-dessous. De même, la déclaration tardive entraîne une limitation de ces mêmes exonérations à la période restant à courir après le 31 décembre de l'année suivant celle du dépôt hors délai.

En outre, le défaut et le retard dans la formalité de déclaration peuvent donner lieu à un redressement et à l'application d'amendes fiscales.

Cadre réservé à la correspondance

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Rappel : les dépendances affectées à un usage professionnel ou commercial doivent faire l'objet d'une déclaration spécifique.

5 RAPPEL DE LA CONSISTANCE DE LA MAISON AVANT IRMA

51 CONSISTANCE DE LA MAISON

52 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

RÉSERVÉ
À L'ADMINISTRATION

(A) PIÈCES ET ANNEXES AFFECTÉES À L'HABITATION

NOMBRE

1. SALLE À MANGER, PIÈCES DE RÉCEPTION DIVERSES :
salle commune, salle de séjour, salon, bibliothèque, etc.
2. CHAMBRES ET AUTRES PIÈCES HABITABLES
3. CUISINES
 - de moins de 9 m²
 - de 9 m² et plus
4. SALLES D'EAU : salle de bains, salle de douches, cabinet de toilette avec eau courante
5. AUTRES ANNEXES : entrée, couloir, antichambre, office, rangement, etc. À L'EXCLUSION DES ÉLÉMENTS VISÉS AU (B) ...
6. SURFACE TOTALE DES PIÈCES ET ANNEXES AFFECTÉES À L'HABITATION m²

(B) GARAGES ET AUTRES ÉLÉMENTS INCORPORÉS À LA MAISON

1. GARAGES m²
2. CAVES, CELLIERS, BÛCHERS, BUANDERIES, et ÉLÉMENTS ANALOGUES m²
3. GRENIERS m²
4. TERRASSES ET TOITURES-TERRASSES ACCESSIBLES m²

(A) PRINCIPAUX MATÉRIAUX DES GROS MURS :

1. Pierre 2. Moellon, meulière
3. Béton 4. Brique
5. Agglomérés 6. Bois
9. Autre matériaux ...

(B) MATÉRIAUX DES TOITURES :

1. Tuiles 2. Ardoises
3. Zinc ou aluminium 4. Béton
9. Autre matériaux ...

(C) PRÉSENCE D'UNE DALLE SOUS LA TOITURE :

- Oui Non

(D) ÉTAT D'ENTRETIEN DE LA MAISON :

1. Bon 2. Assez bon
3. Passable 4. Médiocre
5. Mauvais

(E) ANNÉE DE CONSTRUCTION | | | | |

(F) NOMBRE DE NIVEAUX HABITABLES
(rez-de-chaussée compris, greniers exclus)

6 SITUATION DE LA MAISON AU 01/01/2018

(A) VOUS CONSIDÉREZ VOTRE MAISON COMME DÉTRUITE :

Précisez les raisons (*envahissement par la mer...*) et joindre à la déclaration les justificatifs utiles (photos, rapport d'expertise...) :

.....

.....

.....

.....

(B) VOUS CONSIDÉREZ VOTRE MAISON COMME IMPROPRE À TOUTE UTILISATION :

Précisez les raisons et joindre à la déclaration les justificatifs utiles (photos, rapport d'expertise...) :

.....

.....

.....

PLUS PRÉCISÉMENT, VEUILLEZ RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE SUIVANT :

AU 01/01/2018, VOTRE MAISON ÉTAIT-ELLE :	OUI	NON
OCCUPÉE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RACCORDÉE EFFECTIVEMENT À EDF :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RACCORDÉE AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SUJETTE À DES INFILTRATIONS EN CAS DE PLUIE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ÉTAT DE LA MAISON AU 01/01/2018 (HORS TOITURE) :	Intact(s) ou réparé(s)	Partiellement endommagé(s)	Gravement endommagé(s)
GROS ŒUVRE :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PLAFOND :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PORTES, FENÊTRES, BAIES VITRÉES :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ÉTAT DE LA TOITURE DE LA MAISON AU 01/01/2018 :	Intacte ou réparée	Bâchée < 25 %	Bâchée ≥ 25 %	Absente, détruite
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7 TRAVAUX ENVISAGÉS

- AUCUN À CE STADE :
- RECONSTRUCTION À L'IDENTIQUE :
- RECONSTRUCTION AVEC MODIFICATIONS :
- DÉMOLITION TOTALE SANS RECONSTRUCTION :

Commission territoriale des taxes foncières

Séance du :
AVIS :
Décision retenue :